

DELIBERATION N°2023.05.03
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 MAI 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le onze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR, , M ZWISLER (arrivée à 19h40), Mme CARANO, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, M CHAVET, M LAUMAIN, Mme PIERI, M BERNON, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M COLOMBIER, M BRIZE, M CHETAIL.

Pouvoirs :

Mme ALLAIN-MONNIER donne pouvoir à Mme REIX
M PHULPIN donne pouvoir à M CHUZEVILLE
Mme COLLET donne pouvoir à Mme CARANO
Mme ROUX donne pouvoir à Mme SIMON
Mme RAMPON donne pouvoir à Mme PIERI
Mme JANODY donne pouvoir à M JOLY

Absente : . Mme PAWLOWSKI

Excusés : Mme SEGURA, M ANDREO

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2023

Nombre de Conseillers : 29 En Exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité (M Zwisler absent).

TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif du repas de la cantine est à 4,20€ depuis le 1^{er} septembre 2013, compte tenu des augmentations du prix du fournisseur, des consommables et de la masse salariale, il est opportun de l'augmenter.

Monsieur le Maire propose de fixer ce tarif à 4,40 € le prix du repas à la cantine scolaire, et de maintenir la gratuité pour l'enfant ayant en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui amène son repas.

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M Zwisler absent)

Le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à **4,40 €**, et la gratuité pour l'enfant ayant en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), à partir du 1^{er} septembre 2023.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Jassans-Riottier, le 11 mai 2023

Jean-Pierre REVERCHON
Maire

